



Avis de publication

Concerne: PAP «Imprimerie Faber» à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30bis, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 20 mai 2019 la conformité du projet d'aménagement particulier susmentionné avec le plan d'aménagement général en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau e-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous les numéros 798/4864 et 752/5417 aux lieux-dits «Allée John W. Léonard» et «Am Mierscherbiérg» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 27 mai au 26 juin 2019 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 27 mai 2019
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,